Miguel Díaz-Canel met en exergue la décision du tribunal espagnol de classer une demande anti-cubaine

La Havane, 5 sept. (RHC).- Le Chef d'État cubain, Miguel Díaz-Canel, a mis en exergue ce jeudi la décision d'un tribunal espagnol de classer la demande introduite contre le groupe hôtelier Melià International en vertu du chapitre III de la loi étasunienne Helms-Burton.

Dans un tweet, le président cubain souligne que cette décision prouve la manière dont on peut rejeter l'imposition de lois à caractère extra-territorial portant atteinte à la souveraineté des pays.

C'est la première demande classée par un tribunal européen après l'activation, début mai, du chapitre III de la loi Helms-Burton qui vise à internationaliser le blocus.

https://www.radiohc.cu/fr/noticias/nacionales/201125-miguel-diaz-canel-met-en-exergue-la-decision-du-tribunal-espagnol-de-classer-une-demande-anti-cubaine

Radio Habana Cuba